



Commune de
PERROY

Commune de Perroy

Commission de Gestion-Finances

Perroy, le 3 décembre 2021

Conseil Communal de Perroy du 9 décembre 2021

Rapport de la Commission de Gestion-Finances – Préavis no 08/2021 – Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier l'objet soumis à notre Conseil. En date du 29 septembre 2021, elle a rencontré le Syndic, Monsieur Didier Haldimann, avec la boursière, Madame Annabelle Grandjean, qui ont répondu à toutes nos questions et nous les en remercions.

Pour rappel, voici les budgets des derniers exercices et les résultats réalisés :

Budget 2018 : CHF -555'490.-

Résultat 2018 : CHF +1'127.-

Budget 2019 : CHF -505'485.-

Résultat 2019 : CHF +76'484.-

Budget 2020 : CHF -664'269.-

Résultat 2020 : CHF +778'142.-

Budget 2021 : CHF -1'262'933.-

Résultat 2021 : CHF Inconnu

Nous vous présentons une liste non exhaustive des postes et questions passés en revue lors de nos échanges avec le syndic et la boursière, mais également entre les membres de la commission gestion-finances :

Rubrique 100 – Autorités

La totalité des traitements de la Municipalité a été regroupée dans le seul et unique poste 100.3001.000. Ceci est dû à l'acceptation par le Conseil du préavis 07/2021.

Pour rappel, les vacations ont été abolies au bénéfice d'une rémunération fixe pour chaque Municipal ainsi que pour le Syndic. Nous constatons que le coût total porté au budget pour le traitement de la Municipalité en 2022 est de CHF 165'000.- et il était de CHF 169'600.- en 2021 (addition des trois postes, du 100.3001. au 100.3002.). Nous pouvons donc relever que cette nouvelle forme de rémunération de la Municipalité a une faible conséquence sur le budget 2022.

Concernant le poste 100.3003.000 en relation avec les rémunérations du Conseil Communal, une augmentation substantielle de CHF 11'500.- est à relever dans ce poste, en lien avec le préavis 07/2021.

Rubrique 110 – Administration

L'augmentation du poste 110.3011.001 « Traitements du personnel communal » est de CHF 15'000.- par rapport au budget 2021. Des augmentations de salaire de deux employés communaux et l'adaptations des salaires des autres employés au coût de la vie sont les raisons de l'augmentation de ce poste.

Relevons que toutes les imputations internes ont été supprimées des différents postes car elles restaient difficiles à apprécier avec justesse. Rappelons que ces imputations sont sans effet monétaire sur les comptes, ces dernières sont uniquement comptables.

Poste 120.3185.000 « Economat – honoraires et frais d'avocat commune »

Globalement, une baisse est attendue sur ce poste, par rapport aux comptes 2020. A ce jour, il n'est pas possible d'estimer si la situation en 2021 valide cette baisse. A relever tout de même qu'une provision pour frais d'avocat a été portée dans le poste 420.3185.003 « Urbanisme – Honoraires et frais d'expertise », pour les dossiers en lien avec le plan communal d'affectation communale.

Poste 120.4520.000 « Economat – Participation de tiers »

Il est à relever que CHF 13'600.- étaient au budget 2021 sous ce poste et CHF 0.- figure au budget 2022. Ceci est une conséquence de ne plus avoir de refacturation interne en lien avec le service technique.

Poste 180.3517.000 « Transport - part. charges trafic régional »

Il est constaté une augmentation significative de CHF 28'550.- dans ce poste. Il a été répondu à la commission que la Municipalité n'a aucune maîtrise de ces charges et ne peut que s'acquitter des montants qui lui sont facturés. La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a expliqué en partie cette augmentation par la baisse de fréquentation liée au COVID et le souhait du maintien de la desserte actuelle.

Rubrique 210 – Impôts

Sur recommandation de l'ACI, la Municipalité s'est basée sur la situation d'encaissement des acomptes au 31 août 2021 et a établi une projection pour l'année complète. Cela représente une augmentation substantielle notamment dans les revenus des postes 210.4001.000 « Impôt sur les revenus PP » et 210.4411.00 « Impôt sur les gains immobiliers » par rapport au budget 2021. Il n'est pas pertinent de comparer ces postes par rapport à 2020, vu les rentrées extraordinaires sur cet exercice. Ils sont globalement comparables aux chiffres 2019, soit avant le COVID.

Poste 357.3141.008 « Terrain de sport – entretien »

Il est porté au budget 2022, l'achat de robots-tondeuses pour un montant de CHF 35'000.-, ce qui a engendré une grande discussion en séance de commission. La commission s'est interrogée sur le fait d'investir dans ce matériel onéreux, avec un budget aussi déficitaire que celui présenté en 2022. Sachant notamment, que plusieurs incertitudes sur cet investissement demeurent :

- nouvelle version de robots-tondeuse à étudier
- pas de vision claire de la rentabilité de cet investissement
- à terme des terrains synthétiques sont une solution envisagée

Nous proposons donc d'amender le budget en refusant ce poste et de demander à la Municipalité de présenter au Conseil un préavis détaillé dans le futur.

Rubrique 41 – Service technique

Nous constatons que le budget 2022 du poste 410 « Service Technique » reste avec des charges identiques, malgré le retrait de la participation financière de Féchy (soit env. CHF 30'000.- par année). A ce stade, la Municipalité n'a pas encore pris position sur l'adaptation des charges à cette situation. Ils ont donc proposé le maintien de ce poste à l'identique sur le budget 2022. Il est attendu une prise de position rapide de la Municipalité, afin de se déterminer sur la pertinence du maintien de cette situation.

Poste 430.3185.004 « Routes – honoraires et frais d'expertises »

Ce poste est en lien avec une pré-étude liée aux réaménagements de la route de Bougy et du pont CFF (Route du Chêne). Cela est une conséquence de la décision de l'Office fédéral des routes (OFROU) de réaménager le pont de la Chirurgienne avec une augmentation potentielle de trafic.

Rubrique 46 – Réseau d'égouts et d'épuration

On constate que les postes du budget sont à l'équilibre, ce qui est en ligne avec le principe de causalité. Nous relevons toutefois que les charges augmentent à CHF 680'000.-, soit largement plus que sur l'année 2020 (CHF 482'000.-) et globalement des dernières années (CHF 580'000.- en 2019 et CHF 610'000.- en 2018).

Rubrique 7 – Sécurité sociale

Il faut relever l'importante augmentation du poste 720 « Prévoyance sociale » / CHF 3'204'000.- par rapport aux comptes 2019 : CHF 2'981'000.- et 2018 : CHF 2'558'000.-. Cela représente une partie considérable de la projection du déficit sur laquelle nous avons malheureusement aucune maîtrise.

Constats et commentaires :

Comme de coutume, il est nécessaire d'approcher les budgets avec prudence. Les budgets ont souvent été déficitaires avec toutefois, rarement, des pertes réelles. Le budget présenté paraît tout de même moins conservateur en termes de recettes que le budget 2021 (sur lesquelles l'impact du COVID était très complexe à estimer).

Il faut relever que le budget propose globalement des adaptations à la hausse des rémunérations pour les autorités et les employés. Cela semble justifié en regard de la charge de travail de chacun, toutefois, nous attendons que la Municipalité gère avec une grande prudence les postes sur lesquels elle garde la maîtrise financière.

La marge d'autofinancement projetée (env. CHF -660'000. --) est négative et elle ne permettrait pas d'assumer les charges courantes nécessaires au fonctionnement de la commune, ce qui pourrait nécessiter un recours à l'emprunt.

Par ailleurs, ce budget ne prévoit pas d'investissements significatifs. La perte serait donc uniquement en lien avec des problèmes structurels à la commune (manque de recettes, charges trop importantes) et des coûts sur lesquels elle n'a aucune maîtrise.

Comme indiqué par la Municipalité, celle-ci n'a malheureusement qu'une marge de manœuvre réduite sur la majorité des postes importants de charges présentés au budget. Il lui appartient toutefois de proposer des mesures pour ramener les budgets proches de l'équilibre.

Il ne paraît sur le principe pas acceptable de présenter un budget aussi déficitaire, sans la proposition de mesures claires visant à résorber ce déficit. Bien que l'historique de cette situation ait très souvent été favorable dans le passé, nous attendons que la Municipalité soit très attentive au bouclage des comptes 2021 et suive avec soin la situation financière réelle de la commune. A l'avenir, nous encourageons la Municipalité à présenter des budgets avec des mesures d'assainissement pour limiter au maximum le déficit projeté.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, malgré un budget largement déficitaire, votre commission vous propose d'accepter le préavis avec l'amendement suivant :

- Le poste 357.3141.008 « Terrain de sport – entretien » de CHF 35'000.- est supprimé.

Au nom de la Commission

Le rapporteur

Charly Muller